

**DEC180290DAJ**

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Alain Schuhl, directeur de l'Institut de physique du CNRS (INP)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 17 janvier 2018 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC150035DAJ du 27 janvier 2015 portant cessation de fonctions et nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur de l'Institut de physique ;

**Vu** le projet d'avenant à la convention pour la création d'une unité mixte internationale conclu entre le BioMechanics of Cellular Contacts (BMC<sup>2</sup>) et le CNRS ;

**Vu** le projet d'avenant à la convention pour la création d'une unité mixte internationale conclu entre l'Université Nice Sophia-Antipolis, l'Université de la Sorbonne, national University of Singapore, Nanyang Technological University et le CNRS ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à M. Alain Schuhl, directeur de l'INP, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS :

- l'avenant à la convention pour la création d'une unité mixte internationale conclu entre le BioMechanics of Cellular Contacts (UMI BMC<sup>2</sup>) et le CNRS ;
- l'avenant à la convention pour la création d'une unité mixte internationale conclu entre l'Université Nice Sophia-Antipolis, l'Université de la Sorbonne, national University of Singapore, Nanyang Technological University et le CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 janvier 2018

Antoine Petit



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90